

## ANNEXE No 1

de juin, Kingham a fourni du charbon au concasseur de Lobnitz et à la machine à forer. Pour ce charbon, il a demandé au ministère \$6.75 la tonne, soit \$1.50 la tonne de plus que le prix du charbon fourni sur les chalands aux dragues. La *Kingham & Co.* n'était lié par aucun contrat, obtenu par soumission, à délivrer du charbon au concasseur de Lobnitz ni à la machine à forer, des soutes sur leur quai. La raison de ce \$1.50 supplémentaire est exposée dans sa lettre suivante :

“Le prix du charbon destiné au concasseur Lobnitz et à la machine à forer est plus élevé parce que le contrat stipulant \$5.25 la tonne exigeait des chargements de chalands appartenant au Gouvernement, le charbon devant être délivré le long des dragues. Il fallait décharger sur nos quais, cribler, mettre en sacs, peser et délivrer à la *Lobnitz and Drill Plant* le charbon fourni à la *Lobnitz Drill Plant.*”

Je ferais observer en passant que la *Kirk & Co.*, qui n'a révélé aucun indice de cupidité, a demandé seulement 50 cents la tonne pour ces services, et que la *Victoria Fuel Co.* a aussi calculé que ces services valaient 50 cents la tonne.

M. Kingham devrait se rappeler son Caton :

“Quae culpare soles ea tu ne feceris ipse  
“Turpe est doctoris cum culpa redarguit ipsum”,

Il énonce encore, dans sa lettre, avoir offert de fournir aux dragues du charbon Comox, par l'entremise des capitaines, au prix de \$5.75 la tonne, mais que leur réponse avait été qu'ils avaient reçu instructions de ne lui accorder aucune commande pour aucune considération. Les deux capitaines ont nié ce fait, bien que l'un d'eux ait admis avoir une fois rencontré M. Kingham sur la rue, et avoir causé ensemble au sujet de sa non-réception de commandes. Néanmoins, les deux capitaines ont affirmé n'avoir jamais reçu instructions de ne jamais lui accorder de commande.

Dans sa lettre adressée à l'auditeur général, M. Kingham énonce, en outre, que les deux capitaines étaient obligés de doubler leurs équipes d'hommes afin de pouvoir exécuter les travaux, parce que le charbon de Washington était bien inférieur à celui de l'île. Il ne faudrait cependant pas interpréter ceci comme une critique du charbon délivré par la *Kirk & Co.*, car cela s'appliquerait au charbon de Seattle, s'il avait été obtenu de la *Kingham & Co.*

Lors de la réception de l'avis de M. Nelson, avis mentionné ci-dessus, la *Victoria Fuel Co.* a écrit à M. Nelson, et elle lui a fait part que, par suite de la grève, elle ne pouvait délivrer de charbon canadien, mais qu'elle pouvait délivrer du charbon de Seattle au prix de \$6.60 la tonne, et elle lui a demandé s'il consentirait à payer les 60 cents supplémentaires pour acquitter le droit. Nelson a répondu que, tant que durerait la grève, il consentirait à ce que cette compagnie reçut la somme supplémentaire. Dans ces circonstances, je juge que cette demande était raisonnable et qu'il était tout à fait juste et régulier de l'accorder. M. Nelson n'aurait cependant pas dû assumer la responsabilité de payer plus que le prix du contrat avant avoir d'abord consulté le ministère à Ottawa, et avant d'avoir reçu une sanction régulière.

M. Nelson a négligé d'apprendre aux capitaines des dragues et des remorqueurs les noms des heureux soumissionnaires, et ces capitaines ont continué de négocier en grande partie avec la *Kirk and Co.*, et M. Nelson continue à certifier que les prix de la *Kirk and Co.*, étaient justes, et que, malgré ce fait, il aurait pu obtenir du charbon des fournisseurs réguliers, au prix de \$6.60 la tonne. L'explication de M. Nelson a été que, parce qu'il avait conclu un arrangement avec la *Kirk and Co.* aux prix fixés en mai, il s'était cru obligé de continuer à acheter le charbon de cette compagnie-là, bien qu'il eut désiré rompre l'engagement. Il était évidemment sous l'impression que la *Kirk and Co.* avait conclu un arrangement en vue de l'achat du charbon nécessaire et qu'il se serait attiré des difficultés s'il avait refusé d'observer son arrangement. Les questions et réponses suivantes montrent son point de vue :

Q. ... Pourquoi n'avez-vous appris au ministre votre conduite à ce moment-là?—

R. Mes transactions avec la *Kirk and Co.* ... Qu'aurait fait la *Kirk and Co.*, avec moi... pour le charbon que j'avais commandé.